Conservateur Opportunité Taux 2 Obligation 100% principal protégé à échéance

ı

Description du Produit

Le présent document vous est communiqué uniquement à titre d'information et ne constitue qu'un résumé indicatif des termes et conditions applicables aux Obligations.

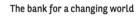
Les Obligations décrites ci-dessous sont destinées à servir exclusivement d'actif représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'assurance vie promu par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur (le « Distributeur »). Ainsi, le souscripteur/adhérent d'un contrat d'assurance vie n'acquiert pas directement les Obligations mais des unités de comptes dont l'actif est composé des Obligations. Le souscripteur juridique des Obligations est l'Assureur.

La souscription, le placement, la revente des Obligations ne pourra pas intervenir par voie d'offre au public dans un quelconque pays.

Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter directement ou indirectement les Obligations

Les lecteurs sont invités à lire attentivement l'avertissement figurant en fin de document.

I. Description du	Description du Produit			
Emetteur	BNP Paribas (S&P A+/ Moody's A2 à la Date de Transaction)			
Siège Social de l'Emetteur	16 boulevard des Italiens 75009 Paris France			
Type d'Emission	Obligation			
Agent Placeur	BNP Paribas UK Limited			
Forme des Obligations	Au porteur			
Rang des Obligations	Chirographaires, Non assorties de suretés			
Code ISIN	XS0989344485			
Code Commun	098934448			
Numéro de Série	E16220			
Devise	EUR			
Montant de l'Emission	EUR 40,000,000			
Valeur Nominale par Obligation	1 Obligation = EUR 1,000			
Montant Minimum de Souscription	EUR 100,000			
Montant Minimum de Négociation	10 Obligations			
Prix d'Emission	100.00%			
Montant de Remboursement	100.00%			
Date de Transaction	29 octobre 2013			



09 décembre 2013



Date d'Emission25 novembre 2013Date d'Echéance20 février 2023

Période deDu 20 novembre 2013 au 7 février 2014 **Souscription**

Prix de Souscription De 99.97% à 100% tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Novembre 2013		Décembre 2013		Janvier 2014		Février 2014	
20/11/2013	99.97%	02/12/2013	99.98%	01/01/2014	99.99%	03/02/2014	100.00%
21/11/2013	99.97%	03/12/2013	99.98%	02/01/2014	99.99%	04/02/2014	100.00%
22/11/2013	99.97%	04/12/2013	99.98%	03/01/2014	99.99%	05/02/2014	100.00%
25/11/2013	99.97%	05/12/2013	99.98%	06/01/2014	99.99%	06/02/2014	100.00%
26/11/2013	99.97%	06/12/2013	99.98%	07/01/2014	99.99%	07/02/2014	100.00%
27/11/2013	99.97%	09/12/2013	99.98%	08/01/2014	99.99%		
28/11/2013	99.97%	10/12/2013	99.98%	09/01/2014	99.99%		
29/11/2013	99.97%	11/12/2013	99.98%	10/01/2014	99.99%		
		12/12/2013	99.98%	13/01/2014	99.99%		
		13/12/2013	99.98%	14/01/2014	99.99%		
		16/12/2013	99.98%	15/01/2014	99.99%		
		17/12/2013	99.98%	16/01/2014	99.99%		
		18/12/2013	99.98%	17/01/2014	99.99%		
		19/12/2013	99.98%	20/01/2014	99.99%		
		20/12/2013	99.98%	21/01/2014	99.99%		
		23/12/2013	99.98%	22/01/2014	99.99%		
		24/12/2013	99.98%	23/01/2014	99.99%		
		25/12/2013	99.98%	24/01/2014	99.99%		
		26/12/2013	99.98%	27/01/2014	100.00%		
		27/12/2013	99.98%	28/01/2014	100.00%		
		30/12/2013	99.98%	29/01/2014	100.00%		
		31/12/2013	99.99%	30/01/2014	100.00%		
				31/01/2014	100.00%		

Intérêts				
Taux d'Intérêts	19 * [Max (0% ; Min (EUR CMS 20Y ; 8.00%) - 3.30%)]			
	Le taux d'intérêt est égal au Taux CMS 20 ans (tel que défini ci-après et capé (c'est-à-dire limité à la hausse) à 8.00%) moins 3.30% et multiplié par 19.			
	Le taux d'intérêts est flooré (c'est-à-dire limité à la baisse) à zéro ; il ne peut donc pas être négatif.			
EUR CMS 20Y	La moyenne des taux de Swap EUR 20 ans (Annuel 30/360, contre EURIBOR 6 mois), tels que cotés sur Reuters page ISDAFIX2 à 11:00 du matin, heure de Francfort, déterminés au quatre Dates de Constatation.			
Dates de Constatation	Le 9 mai 2022, le 8 août 2022, le 7 novembre 2022 et le 7 février 2023.			
Date de Paiement d'Intérêt	La Date d'Echéance			
Base de Calcul	Non Applicable			
Convention de Jour Ouvré	Jour suivant sauf mois suivant			



The bank for a changing world

09 décembre 2013

Jours Ouvrés pour les Paiements	TARGET2				
Jours Ouvrés pour les Dates de Constatation	TARGET2				
Agent de Calcul	BNP Paribas UK Limited				
Agent Payeur	BNP Paribas Securities Services, succursale du Luxembourg				
Cotation	Marché Réglementé de la Bourse du Luxembourg				
Offre au Public	Non ; La souscription, le placement, la revente des Obligations décrites aux présentes, ne peut en aucun cas avoir lieu par voie d'offre au public dans un quelconque pays. En effet, l'Emetteur des Obligations n'a entrepris aucune action en ce sens				
Droit Applicable	Droit Anglais				
Documentation	Les Obligation seront émises dans le cadre du programme Euro Medium Term Note de l'Emetteur (le "Programme") sous la forme de Final Terms (les « Conditions Définitives »). La copie du prospectus de base du Programme (le "Prospectus de Base") daté du 3 juin 2013 (dont les termes et conditions sont complétés par les Conditions Définitives) ainsi que de ses suppléments sont disponibles auprès de BNP Paribas sur demande.				
	Le Prospectus de Base peut être consulté à l'adresse suivante : https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx				
	https://rates-globalmarkets.orppanbas.com/gm/r dollor_egaboos.aspx				
Règlement/Livraison	Euroclear				
Marché Secondaire	Quotidien dans des conditions normales de marché				
restrictions de vente	Telles que mentionnées dans le Prospectus de Base				
Supervision	BNP Paribas a reçu l'agrément et est soumis à la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel e Résolution.				
Commissions de Distribution	Afin de couvrir ses coûts de distribution, les Commissions définies ci-après seront versées au Distributeur concernant cette opération :				
	(i) Une Commission initiale (toutes taxes comprises) de 3.60% calculée sur le Montant de l'Emission ; et (ii) Une Commission annuelle de 0.50% (toutes taxes comprises) calculée le 19 janvier de chaque année à compter du 19 janvier 2015 jusqu'au 19 janvier 2023 sur l'encours détenu par les clients du Distributeur à la chacune de ces dates.				



Avertissement

Cette traduction française est destinée aux lecteurs français. Cependant, seuls les « Final Terms » en anglais ont une valeur légale. Aussi, ce document qui présente les principales caractéristiques des Obligations, vous est communiqué pour information uniquement.

Responsabilité des investisseurs

BNP Paribas attire votre attention sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Obligations décrites aux présentes, ne peut en aucun cas avoir lieu par voie d'offre au public, dans un quelconque pays. En effet, l'Emetteur des Obligations n'a entrepris aucune action en ce sens; ainsi, en application des dispositions, notamment de l'article 3, de la Directive Prospectus telle que modifiée, et des mesures de transpositions prises dans chacun des Etats de l'Espace Economique Européen, la souscription, le placement, la revente des Obligations ne pourra se faire que dans le cadre d'une exemption à l'offre au public.

Restrictions de Vente

Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act") ou en vertu des lois relatives aux valeurs mobilières de l'un quelconque des Etats américains. Aussi, au regard de la législation américaine, les titres ne peuvent être offertes, vendues ou remises aux Etats-Unis, ou à un ressortissant des Etats-Unis ("U.S. Persons" tel que défini dans la Regulation S prise en application du Securities Act et du U.S. Internal Revenue Code), ou pour le compte ou au bénéfice d'un ressortissant des Etats-Unis. Les Obligations ne peuvent être offertes, vendues, cédées ou livrées qu'en conformité avec l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Confidentialité

Les informations contenues aux présentes vous sont communiquées de façon confidentielle. Elles ne doivent en aucun cas faire l'objet de reproduction, copies, distribution ou divulgation à des tiers autres que vos conseillers agissant dans le cadre de leur activité professionnelle ou dans les conditions prévues par la loi, sans le consentement préalable et écrit de BNP Paribas.

Analyse des risques

Toute opération sur instrument financier peut impliquer des risques liés notamment à la variation des taux d'intérêt,

L'attention des investisseurs est par ailleurs attirée sur le fait qu'en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Emetteur. Par ailleurs, la protection du capital ne vaut qu'à la Date d'Echéance des Obligations. Avant cette date, la valeur des Obligations peut être nettement inférieure à leur valeur nominale. Toute revente en cours de vie peut donc générer un gain ou une perte non mesurable a priori.

L'investisseur est invité à lire attentivement la rubrique "Facteurs de Risque" figurant dans le Prospectus de Base des Obligations. Au regard de ces différents risques, tout investisseur potentiel doit disposer des connaissances requises et l'expérience nécessaire pour évaluer les caractéristiques et les risques associés à chaque transaction envisagée.

En conséquence, lorsque qu'un investisseur conclura la transaction envisagée, il sera réputé en avoir compris et accepté les termes et conditions, ainsi que les risques qui y sont associés.

L'investisseur sera considéré comme (i) agissant pour son compte propre, et (ii) ayant pris sa décision d'investissement en toute indépendance.

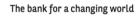
Il appartient à tout investisseur potentiel de procéder à une étude et une évaluation des risques, des avantages et inconvénients de la transaction, y compris de ses aspects juridiques, fiscaux et comptables. BNP Paribas n'assume aucune obligation de conseil à l'égard des investisseurs potentiels notamment pour ce qui a trait à l'opportunité de cette opération ou à son adéquation avec leurs besoins ou contraintes propres.

Les sociétés du Groupe BNP Paribas ou l'un quelconque de ses dirigeants ou de ses salariés ne sauraient être tenus responsables de tout préjudice direct ou indirect résultant d'une quelconque utilisation de ce document.

Les termes de cet avertissement ne peuvent pas faire l'objet de modification sauf par écrit.

Ce document doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'Emission qui en détaillent l'ensemble des caractéristiques. le présent document ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre de souscrire, acheter ou vendre les Obligations, ou de conclure une quelconque opération.

Les principales caractéristiques des Obligations exposées dans ces termes et conditions indicatifs n'en sont qu'un résumé à titre indicatif et sont soumises aux dispositions des Conditions Définitives desdites Obligations.



09 décembre 2013



En cas d'incohérence entre le contenu des présentes et les Conditions Définitives (Final Terms) des Obligations, ces dernières prévaudront.

Bien que considérant l'information contenue aux présentes comme fiable, BNP Paribas décline toute responsabilité quant à la pertinence, l'exactitude ou l'exhaustivité d'une telle information.